

Des actions de formation

Quatre sessions de formation ont été organisées entre janvier et octobre 2001 sur le thème du développement durable, à l'initiative de l'AEEO et avec le soutien du Conseil Régional, du Conseil Général, de la DIREN et de la CCOG. L'action de formation se poursuivra dans le cadre de la préparation de l'Agenda 21. Il s'agit en effet de toucher un public disséminé sur tout le territoire, ainsi que de répondre à des besoins spécifiques (personnels des collectivités locales et territoriales, journalistes, responsables d'associations par exemple).

L'élaboration de l'Agenda 21 reposera sur l'observation des besoins et sur la demande des habitants. Aussi est-il nécessaire d'organiser au mieux le débat public afin d'impliquer le plus grand nombre d'acteurs dans ce projet. C'est dans ce but que dix à quinze personnes seront formées pour devenir des « correspondants », qui auront la charge d'animer la réflexion sur leur territoire. Leur fonction sera triple : conduire de petites séances d'information sur les principes du développement durable et le projet d'Agenda 21, animer des réunions ouvertes au public et faire remonter les propositions des habitants en ce qui concerne les actions qui pourront être retenues dans l'Agenda 21.

Il est demandé aux collectivités locales et territoriales ainsi qu'à des organismes de développement ou bien encore à des associations, de proposer des candidats intéressés pour devenir « correspondants ». Ces derniers bénéficieront de sessions de formation de quelques jours chacune. Les formations permettront d'une part d'aborder le concept de développement durable et de découvrir des expériences conduites avec succès dans différentes régions du monde, d'autre part de créer des outils utilisables en Guyane pour appréhender les principes du développement durable. Les stagiaires seront aussi amenés à concevoir des petits modules d'intervention qui leur permettront d'animer des séances d'information dans leurs territoires.

Par ailleurs, une collaboration sera recherchée avec le CNFPT afin de proposer des stages de formation aux personnels des collectivités publiques.

Le Conseil de Développement Durable

Le Conseil de Développement Durable (CDD) a la tâche de suivre l'ensemble du processus d'élaboration de l'Agenda 21, ainsi que les formations qui seront organisées. Le CDD comprend actuellement 28 membres qui représentent les organismes suivants : ADEME, A.E.E.O., Association des Maires, CCCL, CCEE, CCEG, CCOG, CESR, Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers, Comité de Bassin, Comité des Festivals et carnaval, Conseil Général, Conseil Régional, DIREN, FOL, FOAG, GRAINE, GRID, IRD, Libi na wan, Office National des Forêts, PNRG, SEPANGUY, WWF. Le CDD est présidé par M. José Gaillou.

Le Chef de Projet Agenda 21 est Philippe Byron, ancien conseiller pour le développement durable de M. Capiberibe. Il est assisté par des membres du Groupe de travail composé d'élus et de personnels de la Région et par Benoît Théau, consultant.

Appel à participation

La collaboration de tous est nécessaire afin de concevoir un Agenda 21 de qualité, en accord avec les principes du développement durable. Nous vous sollicitons pour participer, selon votre disponibilité, à l'une ou l'autre des actions à conduire.

Fiche à faire parvenir au Conseil de Développement Durable
66, Avenue du Général de Gaulle - B.P. 7025 - 97307 Cayenne Cedex
Tél. : 0594.28.80.08 / Fax : 0594.28.80.01

Nom : Prénom :
Adresse :
Tél. : Fax : Email :

Confirme son intérêt pour l'Agenda 21 de la Guyane et souhaite apporter sa contribution :

- en participant à l'une des commissions de travail
- en réalisant des enquêtes auprès de la population
- en diffusant l'enquête

Désire :

- être tenu(e) informé(e) de l'avancement du projet
- être invité(e) aux séminaires publics
- recevoir la lettre d'information

Lettre d'information

Développement durable de la Guyane

Conseil de Développement Durable de la Guyane

N° 4

1^{er} trimestre

Conseil de Développement Durable de la Guyane

Président : M. José GAILLOU
Secrétaire : M. Marc SAGNE
Chef de projet : M. Philippe BYRON

Tél. : 0594 28 80 08
Télécopie : 0594 28 80 01

Rédaction :
Benoît THÉAU, Nathalie HOLEC

SOMMAIRE

- Le mot de la rédaction 1
- La stratégie française de développement durable 1
- L'Agenda 21 : quelques repères . 2
- Démarche d'élaboration de l'Agenda 21 de la Guyane 3
- Des actions de formation 4
- Composition du Conseil de Développement Durable 4
- Appel à participation 4

Le mot de la rédaction

Depuis décembre 2000, de nombreux acteurs de Guyane - collectivités locales et territoriales, services de l'Etat, associations - conduisent une réflexion sur les enjeux d'un développement durable pour le territoire guyanais. Plus de 120 personnes ont participé à la rédaction du *Livre blanc du développement durable de la Guyane*. Cette production a été présentée lors du Sommet Mondial de l'ONU qui s'est tenu à Johannesburg en août 2002. Fin novembre, lors d'un séminaire intergouvernemental, a été décidée l'élaboration de la *stratégie française de développement durable* qui permettra de mobiliser acteurs et moyens pour conduire des politiques de développement durable.

C'est dans ce contexte favorable que la Région Guyane a décidé d'élaborer un *Agenda 21*, document opérationnel et stratégique sur le long terme qui s'appuie sur les principes du développement durable. L'Agenda 21 détaillera la stratégie de développement choisie et propo-

sera des actions concrètes à conduire. Trois thèmes ont été retenus : la gestion durable des ressources, l'éducation et la formation de la jeunesse, l'accès équitable aux services sur tout le territoire.

La conduite de la réflexion sur les axes stratégiques ainsi que le choix d'actions à proposer pour l'Agenda 21 se fera de plusieurs façons : dans le cadre de trois commissions de travail (sur les trois axes retenus), par le biais d'enquêtes menées auprès du public et grâce à l'animation d'un « débat public » dans les communes de Guyane (voir méthodologie de travail en page intérieure).

Grâce à son *Agenda 21*, la Guyane s'engagera dans la voie d'un développement durable. Le succès de ce projet repose sur notre capacité à mobiliser tous les acteurs du territoire et à lancer une large consultation de la population. C'est le nouveau défi qui se pose à chacun de nous aujourd'hui.

La stratégie française de développement durable

Un séminaire intergouvernemental consacré au développement durable s'est tenu le 28 novembre 2002. Il a permis au gouvernement de lancer la réflexion sur la stratégie nationale de développement durable qui sera adoptée dans les grandes lignes en avril 2003. Le document de travail du séminaire intergouvernemental donne déjà quelques indications concernant objectifs et thèmes de travail prioritaires et établit la liste d'une soixantaine d'actions, d'application immédiate ou à très court terme, sur lesquelles s'engage le gouvernement.

La partie introductive précise les enjeux auxquels nos sociétés sont confrontées aujourd'hui. Elle affirme la nécessité de « promouvoir un autre modèle de développement que celui adopté par les pays industrialisés durant les cinquante dernières années » et elle indique que la poursuite du modèle de développement actuel « conduirait à la fois à un épuisement irréversible des ressources et à des tensions sociales graves ».

Les objectifs visés par le gouvernement sont de trois ordres : donner à chacun une vision commune des enjeux, préciser les modalités d'intégration du développement durable et permettre de suivre les progrès réalisés. Les conditions d'atteinte de ces ob-

jectifs sont clairement affirmés : associer tous les pouvoirs publics et l'ensemble de la société civile dans une mobilisation commune ; intégrer la recherche du développement durable dans toutes les politiques publiques ; fixer à chacun des objectifs précis et définir les conditions de réalisation.

Six grands thèmes font l'objet d'une étude et de propositions d'actions : activité économique ; aménagement et gestion des territoires ; précaution, prévention, police ; information, éducation, sensibilisation, participation ; l'Etat exemplaire ; l'action internationale.

Parmi ces mesures, le gouverne-

L'AGENDA 21 : QUELQUES REPERES

L'Agenda 21 local : définir ensemble un projet pour le territoire

Le terme Agenda 21 local est issu du chapitre 28 de l'Agenda 21, programme d'actions en faveur d'un développement durable, adopté à Rio par 173 Etats dont la France. Il décline au niveau local « ce qui doit être fait » (agenda) pour garantir un développement durable au XXIe siècle (21). D'une façon plus précise, l'Agenda 21 local est un projet de territoire global et intégré qui respecte les principes du développement durable et est établi en concertation avec la population, et de manière plus générale, en association avec tous les acteurs du territoire. Il s'agit à la fois d'un programme stratégique, d'un projet politique, qui donne une vision du territoire à moyen terme, et d'un plan d'action concret.

Une démarche récente en France

La France ne compte qu'une centaine de collectivités locales engagées dans une démarche d'Agenda 21 local, ce qui est relativement peu ; cependant, ce chiffre recouvre une part significative de la population car beaucoup d'agglomérations ou de départements sont concernés. A ses débuts, l'Agenda 21 local concernait principalement les villes car les incitations internationales et nationales les concernaient directement. Depuis trois ans, d'autres territoires se lancent dans la démarche : des territoires ruraux comme les pays, davantage d'intercommunalités (agglomérations, communautés urbaines...) et des acteurs nouveaux comme les Départements et les Régions qui renforcent leurs actions (La Réunion, Rhône Alpes, Nord-Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées, Guyane). Cette évolution récente est principalement due au changement du contexte législatif avec l'adoption de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire et des lois relatives à la Solidarité et au Renouvellement Urbains, à l'Intercommunalité et à la Démocratie de Proximité. De plus en plus de collectivités locales s'intéressent au développement durable, soit sous l'angle de l'urbanisme, au travers du Plan Local d'Urbanisme ou du Schéma de Cohérence Territoriale, soit dans le cadre de la mise au point de leur projet d'agglomération ou de pays car la loi les y incite. Le contexte national et international s'est également révélé favorable à une prise de conscience accrue des enjeux du développement durable ce qui explique l'intérêt manifesté par de nouvelles collectivités pour l'Agenda 21 local. Pour que les Agendas 21 locaux aient des chances de succès, il est important non seulement qu'il existe un soutien et une volonté politiques forts mais surtout que les services des collectivités territoriales soient impliqués et que la population soit associée à la formulation, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet. Cela garantira l'ancrage des projets dans le temps et fera le succès des Agendas 21 locaux.

DÉMARCHE D'ÉLABORATION DE L'AGENDA 21 DE LA GUYANE

